



Assemblée primaire du 6 décembre 2022

L'assemblée primaire a été légalement convoquée pour le mardi 6 décembre 2022 avec l'ordre du jour suivant :

1. Message de bienvenue.
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 septembre 2022.
3. Présentation du plan financier 2023-2026.
4. Présentation du budget 2023 de la municipalité.
5. Présentation des investissements les plus importants.
6. Approbation des décisions fiscales 2023.
7. Approbation du budget 2023 de la Municipalité.
8. Divers.

1. Message de bienvenue

Le Président René Jacquier ouvre la 6^{ème} assemblée primaire de la législature 2021-2024, convoquée à la salle Praffleuri et dévolue au budget 2023.

Dans le contexte géopolitique et socioéconomiques actuel, la municipalité doit gérer le présent et préparer l'avenir en tenant compte des besoins effectifs et des moyens à disposition. C'est dans cet esprit que le budget 2023 est présenté.

Le Président nomme les scrutateurs : Mme Anne-Lyse Paccolat et M. Raoul Paccolat.

L'ordre du jour est accepté sans modification par les 28 personnes présentes, dont les 5 membres du Conseil.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 septembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 septembre 2022 ayant été mis à la disposition de la population sur le site internet et au guichet communal, conformément à l'art.100 LCo, le Président propose de ne pas le lire.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée qui approuve avec une majorité de 27 oui et 1 abstention le contenu du procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 septembre 2022.

3. Présentation du plan financier 2023-2026

Le Président présente les chiffres du plan financier, ainsi que le plan quadriennal des investissements pour la période 2023-2026. Cet exposé ne soulève pas de question. Néanmoins, le Président donne des précisions au sujet du projet de bâtiment scolaire qui se situe encore à un état embryonnaire et pour lequel l'aval de l'Etat n'a pas encore été obtenu. Il relève également les dépenses prévues dans le cadre de l'étude à réaliser en vue d'un éventuel déplacement du canal.



Assemblée primaire du 6 décembre 2022

4. Présentation du budget 2023 de la municipalité

Le Président présente le budget 2023, en développant uniquement les points importants et en les comparant avec les chiffres du budget 2022 et des comptes 2021.

Les chiffres clés sont :

• Revenus	CHF 3'361'780.00
• Charges	CHF 2'815'350.00
○ dont amortissements 2023 :	CHF 722'220.00
• Marge d'autofinancement	CHF 741'500.00
• Bénéfice de fonctionnement	CHF 105'560.00
• Investissements nets envisagés	CHF 1'008'600.00

Durant la présentation de ces chiffres, quelques questions sont posées par l'assemblée.

- Administration générale
 - En guise de réponse à une remarque relative à l'adaptation des salaires du personnel, René Jacquier précise que celle-ci se fera à hauteur de 2.5%.
- Ordre et sécurité publics, défense
 - Gérard Philippe Crettenand souhaite savoir si St-Maurice quittera également le corps des sapeurs-pompiers, comme elle le fait pour la police. René Jacquier l'informe qu'elle n'a jamais fait partie du CSP Salentin.
- Trafic et télécommunications
 - Michel Tacchini intervient pour répondre à Fabrice Blanchut. Il confirme à ce dernier que le canton lui a signalé que la commune ne devait s'attendre à aucune subvention pour les travaux réalisés sur le chemin du « Somino ». Stéphane Jordan complète la réponse en ajoutant que le triage forestier distribue aux communes l'excédent réalisé sur son bénéfice.
- Protections de l'environnement et aménagement du territoire
 - André Chambovay s'offusque de constater que la population paie un prix à la consommation de l'eau plus élevé que le prix payé par la commune de Lavey-Morcles. Fabrice Blanchut approuve, mais relativise cet aspect en ajoutant que le Conseil précédent avait déjà négocié fermement avec Armasuisse qui possédait un droit à perpétuité abaissé à une durée de 15 ans. En outre, il souffle l'idée de casser le contrat et d'utiliser l'eau pour Collonges.
 - Silvia Blanchut s'interroge sur ces 200 l d'eau qu'on laisse échapper au Rhône. René Jacquier informe qu'une réflexion est en cours pour utiliser cette eau pour les serres. Toutefois, cela nécessiterait des travaux d'aménagements très coûteux.
 - Le Président rappelle à Edouard Chambovay que les revenus liés à l'électricité de la microcentrale du Bouet appartiennent au service de l'énergie et ne peuvent être comptabilisés dans le services des eaux.
 - De plus, en réponse à une question de Yann Métroz, il confirme que les chiffres annoncés lors de l'assemblée du mois de septembre ne correspondent plus à la réalité, puisque la commune est en mesure d'enregistrer les revenus sur la vente d'eau à Armasuisse et Lavey-Morcles dans le service des eaux. Néanmoins, ce dernier présente toujours un déficit et, étant donné les investissements nécessaires, le tarif prévu ne baissera pas.



Assemblée primaire du 6 décembre 2022

5. Présentation des investissements les plus importants

Les Conseillers présentent les investissements, en fonction des dicastères concernés.

- Le **Président** débute par la présentation de l'investissement de **CHF 350'000.00** pour procéder aux études relatives à la **construction de sept salles de classes** et des annexes au-dessus de la salle Prafleuri. Il réagit aux questions suivantes :
 - Il annonce à Anne Chambovay que la superficie prévue de ces salles de classe répond aux normes, à savoir 72 m².
 - Il complète sa réponse en annonçant qu'un centre commun a été envisagé avec Dorénaz et Evionnaz qui n'en ont pas souhaité la réalisation, dans la mesure où ils ont déjà leurs propres projets. En entendant cela, Frédéric Chambovay souhaite savoir pour quelle raison Collonges ne se lance pas uniquement avec Evionnaz. Le Président lui répond que cette commune a déjà un projet qu'elle entend réaliser. Doris Mottiez abonde dans ce sens en précisant que Collonges, en fonction de sa taille, devrait disposer de quatre salles de classe et n'en a que trois. Face à ce manque, Dorénaz a joué le jeu. Cette situation a provoqué ces réflexions.
 - Pour sa part, Fabrice Blanchut se dit surpris ; Dorénaz était censé connaître une situation provisoire pour une durée de cinq ans. Or, le canton semble tolérer cet état de fait. Si des containers sont acceptés à Dorénaz, cela vaut la peine de se laisser la possibilité d'en poser à Collonges.
- En raison d'installations qui ne répondent pas aux normes sanitaires, **Ludovic Aigroz** annonce l'engagement de **CHF 35'000.00** et **CHF 150'000.00** pour respectivement une **étude du réseau d'eau potable des Monts** et le **début des travaux de rénovation du réseau**.
Il ajoute que **CHF 261'000.00** seront investis dans la **rénovation du captage du Bouet**. Ces dernières années, de nombreux travaux se sont déroulés au réservoir, à la microcentrale et à l'installation de filtration. A présent, il est nécessaire de s'occuper du cœur du réseau : le captage qui se trouve à une altitude de 1'000 m et qui n'est accessible que par hélicoptère.
 - André Chambovay demande si l'entreprise qui interviendra aura une assurance couvrant une éventuelle baisse de la quantité d'eau fournie lors des travaux. Ludovic lui répond que ce sont surtout les drains qui sont obstrués, par conséquent, le but est d'intervenir sur ces éléments et de ne pas toucher au captage.Deux autres montants seront investis dans le cadre du service des eaux : **CHF 15'000.00** serviront à la **mise à jour du plan général d'évacuation des eaux** (PGEE) et **CHF 30'000.00** seront dédiés aux aménagements nécessaires à l'**alimentation en eau** non filtrée du **terrain de football** et de la **canne agricole**.
Enfin, dans le domaine des eaux, l'**installation d'une borne hydrante** à l'entrée sud du camping coûtera **CHF 60'000.00**. L'emplacement exact de cette dernière sera défini avec le corps des sapeurs-pompiers.
 - En guise de réponse à une demande de Stéphane Jordan, Ludovic signale que, selon la loi, c'est à la commune d'assurer ce type de dépenses. Ainsi, il n'attend aucune participation du propriétaire du camping.Ludovic termine sa présentation en indiquant que **CHF 40'000.00** sont prévus pour la suite de la **révision du règlement communal des constructions et des zones** (RCCZ), ainsi que du **plan d'affectation de zones** (PAZ) qui l'accompagne.
- **Michel Tacchini** met en avant le projet de **création d'une véranda de 25 m² au magasin Edelweiss**, pour un montant de **CHF 180'000.00**, dont CHF 90'000.00 seront pris en charge par la bourgeoisie. Cette idée répond à une demande de la direction d'Edelweiss market en vue de pérenniser le commerce. Michel ajoute que cet investissement ne se fera qu'avec la garantie formelle



Assemblée primaire du 6 décembre 2022

que la société s'engage à demeurer en place après la construction de la véranda. L'exposé de Michel appelle certaines remarques.

- Il répond à la première en indiquant qu'il n'y aura plus de place de parc devant le magasin. Yann Métroz s'étonne de l'engagement d'un tel montant pour un commerce qui ne peut même plus ouvrir le dimanche. Michel lui répond que cette fermeture répond à une norme fédérale contre laquelle il est difficile de se battre.

Fabrice Blanchut juge le prix trop élevé pour 25 m². Pourtant il s'agit de la meilleure offre parmi les quatre reçues par Michel. Ces 25 m² supplémentaires permettront de déplacer le café dans la véranda et, ainsi, gagner plus de places à l'intérieur pour les rayons.

André Chambovay, Yann Métroz et Fabrice Blanchut trouvent cet investissement peu judicieux à un moment où les taxes augmentent fortement. Michel répète que ce projet réagit au souhait d'Edelweiss market, dans ce contexte, la commune entend assurer l'existence d'un magasin qui, même s'il ne réalise pas de bons chiffres, sert de lien social sur la commune.

Fabrice Blanchut estime qu'il faut aller de l'avant avec ce projet, même si l'espace ne devait plus être géré par Edelweiss. Cette véranda apportera une plus-value qui pourrait également attirer des gérants privés.

Stéphane Jordan rappelle que le contrat actuel court jusqu'en 2024. Il ajoute que la loi permettrait à un privé d'ouvrir le dimanche et précise qu'un tea-room peut travailler le dimanche, contrairement à un magasin. Il conclut son intervention en appuyant ce qui a été dit par Michel au sujet des garanties attendues de la part d'Edelweiss et de la possibilité d'ouvrir le dimanche.

Enfin, le Président fait remarquer que le montant prévu pour la véranda n'apparaît pas dans le budget des investissements, mais figure au bilan, car il s'agit d'un investissement financier.

Pour le dossier relatif au **patrimoine bâti**, un montant de **CHF 25'000.00** est annoncé par Michel qui assure que les propriétaires pourront prendre connaissance des notes de leurs bâtiments à l'occasion d'une séance convoquée durant l'année 2023.

- Michel répond à Anne-Lyse Paccolat en donnant quelques indications sur les critères d'attribution des notes. En effet, il dit qu'un dossier est établi par la confédération qui juge les points suivants, sur une note de 1 à 5 : aspect, intégration, historique, transformations intérieures.

- En réaction à une remarque formulée lors d'une assemblée primaire passée, **Tobias Schneider-Richardson** annonce que **CHF 25'000.00** sont prévus pour **l'aménagement des places publiques** et plus particulièrement l'aménagement d'un lieu de loisirs ou la rénovation de la place de jeux. Dans ce contexte, une réflexion sera menée par une commission qui se réunira au début de l'année 2023. Tobias avise également qu'un montant de **CHF 27'000.00** est reporté du budget du dernier exercice au budget 2023 pour une **étude de détail des routes agricoles**. Cette dernière permettra de recenser les travaux à effectuer et facilitera la constitution des dossiers de mise en soumission. Il précise que des subventions sont attendues.

L'étude concernant le **canal de Collonges**, débutée en 2022, sera poursuivie en 2023, raison pour laquelle **CHF 40'000.00** sont mis au budget. Pour le moment, il existe plusieurs scénarios. Tobias prévient que le canton ne subventionnera pas de travaux effectués sur un canal souterrain, mais entrera en matière pour une variante en plein air.

- Sur ce sujet, Raoul Paccolat intervient pour rappeler le rôle important que joue le canal dans la récupération des eaux claires, au fond du village. Il complète son propos en signalant qu'un canal ouvert nécessite plus de place et d'entretien.

Pour sa part, Fabrice Blanchut se demande pourquoi la commune ne chemise pas le canal et pourquoi elle ne demande pas à Dorénaz de se séparer des eaux de Collonges. Tobias confirme que ces éléments font partie des différents scénarios auxquels il faisait allusion.

Le Président abonde dans le sens d'une remarque de Raoul Paccolat au sujet de l'attention qui sera portée aux terrains agricoles en surface d'assolements.



Assemblée primaire du 6 décembre 2022

Henri Mottiez relève qu'un remaniement parcellaire a été fait, il y a 65 ans, pour récupérer les eaux vertes, car, à ce moment-là, de nombreuses exploitations agricoles occupées la zone concernée. A cette époque, les « anciens » avaient décidé de couvrir le canal pour éviter une prolifération de taons. M. Mottiez estime qu'il ne faut pas l'oublier et juge qu'il ne serait pas compliqué de placer un tuyau dans le canal. En outre, il ne serait pas logique, à ses yeux, d'ouvrir le canal en pleine zone à bâtir. Fabrice Blanchut soutient ce propos et remet en avant les aspects positifs de la pose d'une simple chemise, sans supporter le coût de frais d'études. René Jacquier répète qu'un chemisage fait partie des options, mais qu'il ne pourra se faire qu'à la charge de la commune, dans la mesure où l'Etat ne subventionnera des travaux que sur un canal ouvert.

Frédéric Chambovay comprend bien qu'une étude de faisabilité est obligatoire, néanmoins, elle doit se faire à moindre coût et ne pas servir à renflouer les caisses des bureaux techniques.

6. Approbation des décisions fiscales 2023

Dans sa séance du 15 novembre 2022, le Conseil municipal a décidé de proposer les décisions fiscales suivantes :

- Coefficient : 1.1
- Indexation : 158%
- Impôt personnel : CHF 18.00
- Taxe sur les chiens : CHF 140.00

Cette proposition est acceptée par 27 oui et 1 abstention.

7. Approbation du budget 2023 de la Municipalité

Le Président soumet le budget 2023 au vote de l'assemblée.

Le budget 2023 est accepté avec une majorité de 24 oui et 3 abstentions.

8. Divers

- Lavey-Morcles
 - René Jacquier communique qu'une convention sera bientôt signée au sujet de fontaine froide. En outre, il ajoute que la municipalité vaudoise se montre intéressée à la construction d'une passerelle au contour 17. Toutefois, l'Etat n'accordera pas de subvention, car il s'agit d'un chemin qui n'est pas homologué.
- Sécurité - route principale
 - Le Président indique que des limitations de vitesse sont souhaitées sur la route principale. Il a posé la question au voyer qui lui a indiqué que cela est possible sans déclassement de cette route cantonale, pour autant qu'il s'agisse de limitation de vitesse et non d'un passage en zone 30. Des discussions auront lieu en début d'année avec le chef d'arrondissement du Bas-Valais, M. Lonfat, et le voyer, M. Veuthey.



Commune de Collonges
Rue Ste-Anne 5
1903 Collonges

Assemblée primaire du 6 décembre 2022

- Police du Salentin
 - Tobias Schneider-Richardson mentionne le départ de St-Maurice qui rejoint la police de Monthey. Les communes de Dorénaz, Evionnaz, Salvan et Vernayaz poursuivent leur collaboration autour de deux agents de police et d'une assistante de sécurité publique. Le siège de la police du Salentin se situera dans l'ancienne poste de Vernayaz.

- Réseau d'eau des Monts
 - Dans le cadre des travaux sur la conduite des Monts, Fabrice Blanchut invite la municipalité à placer des tuyaux aptes à supporter une station de turbinage. Le Président dit que cela est prévu.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 21h53.

Collonges, le 30 décembre 2022

Pour la Commune

Le Président

René Jacquier

Le Secrétaire municipal

Grégoire Blatter